



Sur la piste des assos !

Règlement du jeu

Sur la Piste des Assos

Article 1 : Objet

La Ville de Marly, située Place Gabriel Péri (59) organise un grand jeu sans obligation d'achat, à l'occasion du forum des Associations qui a lieu le 22 juin 2024. Le jeu s'intitule « Sur la piste des Assos » et est ouvert de 10h à 16h30, le 22 juin 2024.

Article 2 : Modalités d'inscription

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, à l'exclusion des personnes impliquées dans l'organisation, la réalisation et la mise en œuvre du jeu. L'organisateur demandera à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra bénéficier du lot.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au jeu, la personne (le participant) doit :

- Retirer une carte à tamponner sur le stand dédié et compléter les différents parcours de couleurs. Pour obtenir un tampon, le participant doit se rendre sur le stand de l'association et répondre à la question posée ou relever le défi proposé.

Pour les personnes jouant en famille, il sera autorisé : une carte par enfant et une carte par couple d'adultes.

Toute participation ne remplissant pas les conditions du présent règlement sera considérée comme nulle.

Articles 4 : Désignation des gagnants et attribution des lots

Le jeu « Sur la piste des assos » se compose de plusieurs phases.

Phase 1 : remplir un parcours afin d'obtenir un ticket à gratter 100% gagnant.

Phase 2 : remplir 3 parcours au choix parmi les 5 pour remporter un ticket pour une photo souvenir (sur le mur mosaïque)

Phase 3 : remplir les 5 parcours pour participer à la Grande Loterie.

- Phase 1 : le participant doit compléter un parcours au choix parmi les 5, en se rendant sur les 8 stands différents des associations afin d'obtenir un tampon après avoir répondu à la question (ou relevé le petit défi lancé). Le participant obtient alors un ticket 100% gagnant et doit retirer son lot avant 17h30 au stand dédié. Les lots non retirés dans le créneau 10h – 17h30 le 22 juin 2024 ne pourront être réclamés ultérieurement.
- Phase 2 : le participant doit compléter 3 parcours au choix parmi les 5, en se rendant sur les 24 stands différents des associations afin d'obtenir un tampon après avoir répondu à la question (ou relevé le petit défi lancé). Le participant peut alors retirer sa photo souvenir au stand dédié. Il doit réaliser sa photo avant 16h30 au stand dédié. Les photos non retirées dans le créneau 10h – 16h30 le 22 juin 2024 ne pourront être réclamées ultérieurement.
- Phase 3 : le participant doit compléter les 5 parcours, en se rendant sur les 40 stands différents des associations afin d'obtenir un tampon après avoir répondu à la question (ou relevé le petit défi lancé). Le participant obtient alors un ticket numéroté pour La Grande Loterie. Le tirage au sort aura lieu entre 18h et 19h, le jour-même. La présence est indispensable pour retirer le lot. Si le gagnant n'est pas présent, le lot est immédiatement remis en jeu et un autre tirage au sort est effectué.

Article 5 : Dotation

Les dotations sont composées ainsi :

- Tickets 100% gagnants : 900 lots variés (deux planchas gaz, deux enceintes karaoké, deux yaourtières, deux casques audio, deux trépieds pour smartphone, deux enceintes portables, deux caméras enfant, service à café, bracelet connecté, malette de jeux, boules de pétanque, ballons de foot, posters géants, puzzles, tapis de souris, rubans décoratifs, livres de recettes, lampes mousquetons, boules à thé, pistolets à eau, stylos, badges, bulles de savon, cube casse-tête, porte-étiquette de voyage, jeux de cartes, porte-clés, miroirs de poche...)
- Photo souvenir : 1012 photos disponibles pour composer un mur mosaïque. Le participant repart avec sa photo souvenir et un double est affiché sur un mur.

- Grande Loterie : Un vélo tout équipé avec casque offert par la Ville de Marly (valeur : 249€)
- Une montre GPS offerte par la Ville de Marly (valeur : 149 €)
- Un modelage corps offert par Kellistoire de beauté (valeur 30€)
- Un bon d'achat pour des lunettes solaires offert par Julien Optique (60€)
- Un soin visage escale beauté de 30 min offert par Ameline (valeur : 30 €)
- Un ensemble de cadeaux offert par D'un temps à l'autre (valeur 25€)
- Une composition découverte de fondants offerte par Fondant Brûlant (valeur 20€)
- Un kit cheveux avec diagnostic soin offert par Le Domaine du Cheveux (valeur 20€)

Articles 6 : Modalités de retrait des lots

Les lots sont à retirer le jour même, c'est-à-dire le 22 juin 2024. Les lots non réclamés seront remis en jeu.

Article 7 : Conditions d'exclusion et annulation

La Ville de Marly ne pourrait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, et si les circonstances l'exigent, elle est amenée à annuler, écourter ou reporter le présent jeu « Sur la piste des assos. »

Article 9 : Acceptation au présent règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non respect du dit règlement entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution du lot.

Article 10 : Dépôt du règlement

Ce règlement est visible sur le stand dédié lors du forum des associations et sur le site internet ville de Marly.

Article 11 : Protection des données personnelles

La Ville de Mary, responsable de traitement, est amenée à effectuer un traitement informatisé de vos données personnelles dans le cadre de l'organisation de ce jeu-concours. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 et à la loi informatique et liberté modifiée du 6 janvier 1978, vous disposez des droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition sur vos données personnelles. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits : www.marly.fr